

Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par: Céline BEGNIS Tél: 04.22.43.15.75

celine.begnis@intradef.gouv.fr

Armée de l'Air et de l'Espace Service industriel de l'aéronautique AIA Cuers-Pierrefeu

ENVOI ELECTRONIQUE Cuers, le (horodaté via PLACE)

N°2024-273/ARM/SIAé/AIA CP/DHA

OBJET : Consultation relative au projet de FABRICATION DE FAUSSES SONDES RDY

<u>RÉFÉRENCE</u> : Affaire **24342**

P. JOINTES: 1. Tableau Prix et délais valant acte d'engagement

2. Clauses administratives particulières et ses clauses financières

3. Note technique et ses annexes (plans)4. Matrice de conformité technique

5. Annexe 1 à la consultation relative aux consignes de sécurité et d'accès

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me fournir votre meilleure offre de prix et délai, concernant la consultation n° **24342** selon les exigences techniques par l'intermédiaire de la demande de prix et délais du tableau valant acte d'engagement en pièce jointe.

Le CCAG de Marchés Publics Industriels (MI)* s'applique à la présente consultation.

Critères de jugement des offres

Après examen en conformité des offres au regard de toutes les caractéristiques et exigences de la Note Technique et de la matrice de conformité, remises par les candidats, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés cidessous:

1. Montant total des postes : 60 %

2. Délai de livraison et mise en service : 40 %

<u>Critère Prix</u>: L'offre la moins disante obtient le maximum de point. La note attribuée aux autres candidats est proratisée par rapport à la moins disante. <u>Critère Délai</u>: Le candidat qui propose le délai le plus court obtient le maximum de point.

La note attribuée aux autres candidats est proratisée par rapport à l'offre mieux-disante.

Les prix seront fermes actualisables selon la durée globale du contrat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier.

L'offre classée 1e sur les deux critères est déclarée attributaire et fournira impérativement avant notification, dans le cas où son offre est supérieure ou égale à 5 000 € HT, les DC1, DC2, attestations fiscales, sociales, Kbis, de moins de six mois, RIB, assurance. Le contrat lui sera notifié sous forme de commande d'achat intégrant tous les documents contractuels.

^{*}Document non joint mais dont le candidat/titulaire déclare avoir pris connaissance

La date limite de remise **des offres** est fixée au <u>Lundi 10/02/2025 à 15h30.</u> Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de cette date.

Contenu de l'offre à remettre par les candidats

- le tableau de « Prix et délais valant acte d'engagement » que vous aurez renseigné, daté et signé, les prix intègrent toutes les caractéristiques définies dans la Note Technique, frais de livraison, taxes, et les délais sont fixés en jours calendaires.
- la matrice de conformité dûment complétée
- une offre technique avec décomposition financière détaillée comportant à minima les mentions et exigences de la matrice de conformité
- l'annexe 1 relative aux consignes de sécurité

Modalités de transmission des offres/Demande de renseignements complémentaires :

Les demandes de renseignement complémentaires et les offres sont transmises par voie électronique via PLACE à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Les demandes de renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges doivent être adressées par les candidats à minima **7 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres afin que l'AIA CP puisse apporter la réponse dans un délai raisonnable avant la remise de l'offre. Selon la nature de la question ou de la réponse, un report de la DLRO peut être envisagé. Toute demande formulée sans respecter ce délai ne sera pas traitée.

Modification de détail du dossier de consultation des entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Céline BEGNIS Acheteur négociateur